

Tout dossier reçu après le **31 juillet se verra appliquer une pénalité de retard de 25€**, et ne sera pas assuré d'être traité pour la rentrée. Tout dossier incomplet sera renvoyé

ÉLÈVE

1^{ère} demande Renouvellement

Préférez l'inscription et le paiement en ligne www.lio.laregion.fr

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : Masculin Féminin

PHOTO Obligatoire (Pour la première demande)

REPRÉSENTANT LÉGAL

A remplir obligatoirement

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Commune :

Code postal :

Téléphone :

Portable 1 :

E-mail :@.....

Portable 2 :

Vous recevrez des SMS, notamment dans le cas de suspension générale de service, sauf si vous cochez cette case

SCOLARITÉ

Si dérogation, merci de fournir la décision de l'Inspection académique

Régime : demi-pensionnaire ou externe interne

Nom de l'établissement scolaire :

Commune :

Maternelle / Primaire :

Collège :

Lycée :

Autre :

- TPS CP
- PS CE1
- MS CE2
- GS CM1
- CM2
- CLIS

- 6^e SEGPA
- 5^e ULIS
- 4^e
- 3^e

- 2^e Bac
- 1^e CAP
- Terminale Bac Pro
- 3^e - Prépa pro

- Apprenti(e)
- Etudiant(e)

Enseignement de spécialisation :

1 2 3

Etablissement de Secteur : Oui Non

Avez-vous obtenu une dérogation : Oui Non

(si oui joindre une copie du document)

TRANSPORT

Mode de transport souhaité ⁽¹⁾: Autocar Train

Trajet demandé : Commune de montée Nom de l'arrêt ou gare

(ALLER) Commune de descente Nom de l'arrêt ou gare

(1) : Seule la Région a autorité pour décider, après instruction des droits au transport des élèves, du mode de transport (autocar ou train), du réseau utilisé.


Choisir son abonnement : cocher la case correspondante dans le tableau au dos du document.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Gratuit 70,00€ 195,00€ Rejet

Date de réception :

Pour toute correspondance, ou tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Maison de Ma Région - Service Régional des Mobilités du Gard
 21 allée Boissy d'Anglas – 30900 NIMES (face à la gare routière)
 Mail : www.lio.laregion.fr/contact-gard
 Tél : **0 806 803 660** 

CONDITIONS D'ACCES

Les conditions du statut d'ayant-droit ouvrant les droits à un tarif de base :

- Habiter dans le Gard
- Habiter à plus de 3 Kms de l'établissement scolaire
- Etre scolarisé(e) de la maternelle à la terminale (hors apprentis)
- Etre scolarisé(e) dans un établissement public ou privé sous contrat d'association
- Etre scolarisé(e) dans son établissement de secteur ou sur dérogation ou décision d'affectation.
- Etre scolarisé(e) dans l'établissement le plus proche de chez moi
- Voyager sur service non Urbain

Dans le cas contraire (le tarif majoré est appliqué)

TARIFS

| Je choisis | ABONNEMENTS | Tarif de base (ayant-droit) | Tarif majoré (non ayant-droit) | Tarif avec pénalités de retard (après le 31/07)** |
|-----------------------|--|-----------------------------|--------------------------------|---|
| <input type="radio"/> | Abonnement Regroupement pédagogique Intercommunal | Gratuit | | 25€ |
| <input type="radio"/> | Demi-pensionnaire 1 aller-retour par jour (car ou train) en période scolaire | Gratuit | | 25€ |
| <input type="radio"/> | Demi-pensionnaire abonnement scolaire (car ou train) + libre circulation* | 70€ | 195€ | 195€ |
| <input type="radio"/> | Interne abonnement scolaire en car 2 aller-retour par semaine | Gratuit | | 25€ |
| <input type="radio"/> | Interne abonnement scolaire en train 1 aller-retour par semaine | Gratuit | | 25€ |
| <input type="radio"/> | Interne abonnement scolaire (car ou train) + libre circulation* | 70€ | | 95€ |

(*) Libre circulation : Abonnement valable toute l'année sur le réseau de cars liO du département du GARD

(**) Toute inscription tardive au-delà du 31 juillet se verra appliquée une pénalité de 25€

Merci de joindre si nécessaire le règlement par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC en indiquant au dos les nom, prénom et date de naissance de l'élève. L'abonnement scolaire sera délivré après règlement de la somme due (voir détail des tarifs dans le cadre ci-dessus)

Je soussigné(e)certifie l'exactitude des renseignements portés sur cet imprimé et m'engage à signaler sans délai tout changement intervenu dans la situation de mon enfant. Je certifie également avoir pris connaissance du règlement intérieur des transports relatif au comportement des élèves à bord des véhicules et de l'ensemble des informations contenues dans le présent document.

Date :

Signature du représentant légal :

L'élève :

REGLEMENT INTERIEUR DES TRANSPORTS SCOLAIRES

(extraits)

L'élève non inscrit aux transports scolaires, qui ne dispose donc pas de titre de transport valable à la rentrée, bénéficie d'une période de tolérance de 10 jours ouvrés afin de régulariser sa situation.

L'élève à l'obligation de faire sa demande de titre de transport scolaire lors de cette période auprès de la Région.

Au terme de ce délai l'élève est en infraction :

Pour accéder au transport, l'élève devra payer un titre de transport commercial.

A défaut d'un titre de transport, **l'élève en infraction, sera redevable d'une amende de 50€.**

Ces éléments issus du règlement des transports sont consultables sur le site Internet : www.lio.laregion.fr

DUPLICATA

Carte ou titre de transport perdu, volé ou détérioré :

S'adresser au service régional des mobilités du Gard qui délivre les duplicatas contre la somme de 10 €.

Voir le site www.lio.laregion.fr ou appeler le **0 806 803 660** 

Ne sont pas concernés par cet imprimé, les élèves qui résident et qui sont scolarisés dans les territoires de :

NIMES METROPOLE, SMTBA(Ales), COGA(Avignon), CAGR(Bagnols).